

REGLEMENT LYON FREE VTT

Généralités

Lyon Free VTT est une randonnée sportive organisée par Lyon VTT, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme.

Lyon Free VTT est une randonnée et non une épreuve chronométrée et ne donnera lieu à aucun classement. Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle. Le parcours se fera à allure libre dans le strict respect du Code de la Route (rouler à droite, s'arrêter aux feux rouges, respecter les «stops» et «cédez le passage»...) et des autres usagers de la ville (piétons, automobiles...). Il est à noter que, même à vélo, tout manquement au Code de la Route peut être sanctionné d'une suspension du permis de conduire voiture.

Les carrefours seront surveillés par des signaleurs agréés et des fonctionnaires de la police municipale. Tout manquement aux règles du Code de la Route et tout comportement dangereux sera sanctionné par un retrait de la plaque de cadre. Les différents parcours seront fléchés par des panneaux directionnels. Les parties techniques ou délicates seront également signalées. Les portions privatisées sont réservées aux participants inscrits et disposant de la plaque de cadre Lyon Free VTT 2014. Les cyclistes non-inscrits ne seront pas autorisés à prendre le départ ni à pénétrer dans les zones privées ou réservées pour l'événement ce qui les privera d'une grande partie du parcours.

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible.

Tout véhicule suiveur à moteur est interdit sur le parcours.

Parcours

Trois parcours sont proposés aux participants :

- EXPERT (56km)
- SPORTIF (37km)
- DECOUVERTE DU PATRIMOINE (29km)

Matériel autorisé

- Seuls les VTT et tandems VTT sont acceptés sur le circuit EXPERT ET SPORTIFS.
- Les vélos robustes type VTC, les enfants sur des portes vélo ou dans des remorques attachées à un vélo sont acceptés sur le circuit DECOUVERTE DU PATRIMOINE. Les vélos doivent être en bon état de fonctionnement : embouts de guidons bouchés, absence de parties saillantes, freins en parfait état de fonctionnement, nécessaire de réparation pour crevaison. Le port du casque homologué est obligatoire pour tous les participants, sur tous les circuits. Les participants sans casque ne sont pas autorisés.

Service Médical

Une assistance médicale, composée de secouristes et sauveteurs, ainsi qu'une équipe médicosportive sera en place sur le parcours et à l'arrivée. Chaque concurrent doit installer la plaque de cadre fournie par l'organisateur sans y apporter de modification.

Inscription

L'engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit et même en cas d'annulation de l'évènement.

Limite d'âge

Le circuit Expert : plus de 15 ans avec accord parental pour les mineurs.

Le circuit Sportif : à tous les enfants de plus de 12 ans avec accord parental pour les mineurs.

Le circuit Découverte du Patrimoine est ouvert aux enfants de plus de 8 ans, accompagnés par un adulte inscrit et identifié, avec accord parental. À noter que le parcours Sportif comporte des passages difficiles et il appartient à l'adulte responsable de juger du niveau de chaque enfant.

Annulation course

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile organisateur mais déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas de vol, détérioration de matériel individuel... pendant la durée de la randonnée ou sur le site Départ/Arrivée.

Utilisation d'image

Les participants autorisent les organisateurs de Lyon Free VTT ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à Lyon Free VTT sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi. Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.